



Auto école BLEU-DEPART, 37 rue de Colombiers 34670 Baillargues

Mail : autoecole.baillargues@orange.fr

Téléphone : 0467707419

Siret : 39293665400012

Agrément préfectoral : E0203404160

REGLEMENT INTERIEUR ET INFORMATIONS

- L'usage des téléphones portables est interdit dans les salles de cours et doivent être éteints avant d'y accéder et déposer sur le bureau de la Direction.
- Si vous devez utiliser votre Téléphone portable, nous vous demandons de sortir de l'établissement afin de ne pas perturber les personnes qui travaillent.
- Nous accordons une très grande importance au comportement des candidats pour maintenir un cadre convivial.
 - **Tout acte de violence verbale ou physique pourra entraîner la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'établissement.**
 - **Il en sera de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise d'alcool ou de drogues.**
- Nous vous demandons de respecter les horaires pour les cours de code afin de ne pas perturber leur bon déroulement, et nous vous demandons de respecter les salles mises à votre disposition.

Fonctionnement de l'établissement :

- Toute leçon non décommandée 48h à l'avance, jours ouvrables, sera considérée comme due sauf cas de force majeure dûment justifiée.
 - **Les comptes clients doivent être soldés 72h avant l'examen pratique ou la fin de formation initiale AAC.**
 - **En cas de non-respect, l'établissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage de l'examen et de le reporter ultérieurement.**
- L'établissement ne serait être tenu pour responsable du retard du candidat dans la remise des documents nécessaire à la constitution de son dossier. Dès que le dossier est complet, l'établissement s'engage à le déposer à la préfecture dans les meilleurs délais.
- Si le candidat choisit de ne pas se présenter à l'examen, il doit en avertir l'établissement au moins 7jours ouvrables avant sa date d'examen. A défaut, il perdra les frais relatifs à cette prestation, sauf cas de force majeure dûment justifiée.

- Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge.
- En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.
- Une date d'examen pour l'épreuve théorique est attribuée après un examen blanc favorable.
- Une date d'examen pour l'épreuve pratique est attribuée après la validation des quatre bilans de Compétences pour l'épreuve pratique.
- La présentation aux examens est conditionnée par les places attribuées à l'établissement par la préfecture ainsi que par les places encore disponibles.
- En cas de non-respect du calendrier de formation, l'enseignant a la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen.
- L'établissement a, vis à vis du candidat, une **obligation de moyen** et **non une obligation de résultat**.

La formation et les épreuves :

- Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ du candidat. A l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu par le candidat, une estimation du volume d'heures de formation nécessaires au candidat est établie. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier par la suite au cours de la formation en fonction des aptitudes du candidat, de sa motivation, de sa régularité.
- En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs de la leçon. A la fin de chaque leçon, il commente l'évolution observée du candidat en fonction des objectifs visés.
- **Le candidat doit venir à chaque leçon de conduite avec son livret d'apprentissage.**
A défaut, l'enseignant pourra accompagner le candidat sur le temps de la leçon pour récupérer son livret dans un périmètre raisonnable.
Le cas échéant, la leçon ne pourrait avoir lieu.
- Le jour des examens **théorique et pratique**, le candidat doit se présenter muni d'une **pièce d'identité** en cours de validité.
- **Pour l'examen pratique il doit également être en possession de son livret d'apprentissage.**
- Déroulement de l'examen pratique : l'épreuve dure environ 30 –35 minutes dont 20 –25 minutes de conduite effective.
- Au cours de l'examen, le candidat devra effectuer **2 manœuvres** dont une au moins en marche arrière, et répondre à « **3 questions relatives aux vérifications intérieures et extérieures et gestes 1 er secours** ».

**AUTO-MOTO ECOLE
BLEU-DEPART**

JM LAURIER

37, rue de Colombiers : 34670 BAILLARGUES

Tél. 04 67 70 74 19

SIRET 392 936 654 00012 - Agr. 716

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.